

FORMATION ACADÉMIQUE AU CAPES INTERNE ET AU CAER DE PHILOSOPHIE



 L'inscription au **CAPES interne** (pour l'enseignement public) ou au **CAER** (pour l'enseignement privé sous contrat) est destinée aux collègues contractuels pouvant justifier :

- de trois ans d'exercice dans la fonction publique, et
- de l'obtention d'une Licence (ou équivalent).

Dans certains cas, il peut exister une dispense de diplôme pour s'inscrire au concours.

Cependant, les collègues contractuels ne pouvant s'inscrire au concours peuvent participer à la formation, par exemple dans le cadre d'une préparation sur plusieurs années.

La **formation académique au CAPES interne et au CAER de philosophie** consiste à préparer les collègues aux épreuves d'admissibilité et d'admission (voir les détails au verso).



 Pour l'épreuve d'**admissibilité**, les formateurs conseillent dans le choix des sujets de la « réalisation pédagogique », relisent ses différentes versions et proposent des pistes d'amélioration. Ils relisent également le CV.



 La préparation à l'épreuve d'**admission** consiste essentiellement à passer des oraux blancs suivis d'échanges et de conseils. Durant l'année scolaire 2020-2021, les séances de formation se feront en partie voire en totalité en visioconférences.



 La formation est assurée par :

- **Florence Xuân-Guguin** (professeure de philosophie au lycée Pompidou de Castelnaud-le-Lez)
Florence.Guguin@ac-montpellier.fr
- **Marc Anglaret** (professeur de philosophie au lycée Arago de Perpignan)
Marc.Anglaret@ac-montpellier.fr

Elle est placée sous la responsabilité de **Véronique Fabbri**, IA-IPR de philosophie de l'Académie de Montpellier.

Veronique.Fabbri@ac-montpellier.fr

L'interlocuteur de la formation à la DAFPEN est **Jean-François Delbourg**.
jean-francois.delbourg@ac-montpellier.fr



Sites de référence

- Devenir enseignant :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>
- Éduscol philosophie :
<https://eduscol.education.fr/philosophie>
- Site de philosophie de l'académie de Montpellier :
<http://disciplines.ac-montpellier.fr/philosophie/>
- Rapports de jury (à consulter impérativement) :
<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/philosophie/focus/les-rapports-de-jury-1090164.kjsp?RH=1512724207879>
- Calendrier et résultats des concours (Publinet) :
<http://publinetce2.education.fr/>

 **L'épreuve d'admissibilité** du CAPES interne et du CAER de philosophie est la rédaction d'un dossier de RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) composé de deux parties :

- le parcours de formation et le parcours professionnel,
- la rédaction d'une « réalisation pédagogique ».

1^{ère} partie
**Parcours de formation
et parcours professionnel,
à rédiger sous la forme d'un CV**

UNE ou DEUX pages

Un C.V. précis, sobre et purement factuel, chronologiquement clair, détaillant des informations vérifiables sur le parcours de formation et sur le parcours professionnel du candidat :

- diplômes, titres et formations suivies (année, université, sujet de mémoire ou doctorat, nom du directeur de recherche, note ou mention obtenue) ;
- les activités professionnelles, i.e. les activités d'enseignement (en philosophie, EMC, HLP, etc.) : années, classes en responsabilité, établissements, durées.
- les autres activités menées ou fonctions exercées en lien avec l'enseignement, la recherche ou la philosophie : publications, appartenance à un comité de rédaction, etc.
- les éventuelles participations aux concours interne et/ou externe : préciser la date et les résultats obtenus, notamment en cas d'admissibilité.

2^{nde} partie
**Rédaction d'une « réalisation pédagogique » :
leçon (ou partie d'une leçon)
ou explication de texte**

**SIX pages + annexes éventuelles (textes auxquels
la leçon se réfère par exemple)**

La leçon (ou la partie d'une leçon) doit s'adosser aux notions du programme de terminale.

L'explication porte sur un texte d'un auteur au programme et sur une ou des notions du programme.

Quel que soit le choix de l'approche (leçon ou explication de texte), le jury attend une réalisation substantiellement philosophique, c'est-à-dire :

- l'approche philosophique d'un problème clairement élaboré et formulé,
- le développement d'une argumentation précise et rigoureuse qui constituera la progression du traitement du problème défini vers sa résolution,
- la maîtrise des distinctions conceptuelles nécessaires et pertinentes au regard de la question traitée ou du texte à expliquer (en se référant par exemple aux repères du programme),
- la maîtrise des références philosophiques convoquées,
- un choix d'exemples pertinents et justifiés, empruntés aux sciences, à la technique, à l'histoire, aux arts, à la littérature,
- la maîtrise des méthodes de la dissertation et de l'explication de texte.

N.B. Il s'agit de produire une leçon ou une explication exigeante et néanmoins accessible à une très bonne classe de terminale.

MISE EN FORME ET MISE EN PAGE

- Format A4, police de caractère ARIAL taille 11
- Marges droite gauche : 2,5 cm
- En-tête et pied de page : 1,25 cm
- interligne simple

Ce dossier de RAEP est à envoyer au jury par voie postale au mois de novembre.

 **L'épreuve d'admission** est une épreuve **orale** : au choix, une leçon (dissertation) ou une explication de texte en lien avec l'une des six notions au programme (tirées du programme terminale).

- Durée de la préparation : 2 heures.
- Durée de l'épreuve : 1 heure 15 minutes maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 45 minutes maximum).

Durant cette épreuve, le candidat devra faire preuve de clarté, de précision et de rigueur, montrer sa culture philosophique et sa capacité à rectifier éventuellement ses erreurs au cours de l'entretien.